



Contestation par courrier

Par **soso2025**, le **05/09/2015** à **16:28**

Bonjour ,

Voila j'ai grillé le stop puis les gendarmes m'ont arrêté donc j'ai écopé de 90 euros et de 4 point que j'ai dû signer sur leur boitier électronique maintenant je dois recevoir par courrier l'amende ma question est ceci : serait il possible d'utiliser le permis d'un copain qui ne lui reste déjà plus de point en disant qu'il s'est fait passer pour moi parce que je lui est prêté meme si c'est pas vrai ?

Par **janus2fr**, le **05/09/2015** à **16:52**

Bonjour,

Vous avez été intercepté et donc identifié par les gendarmes !

Par **fabrice58**, le **09/09/2015** à **00:19**

Traduction de votre question - est il possible de mentir face au témoignage de deux agents de police judiciaire assermentés ?

Ils ont forcément relevé votre identité, inutile donc d'en rajouter et de faire condamner deux quidam au lieu d'un.